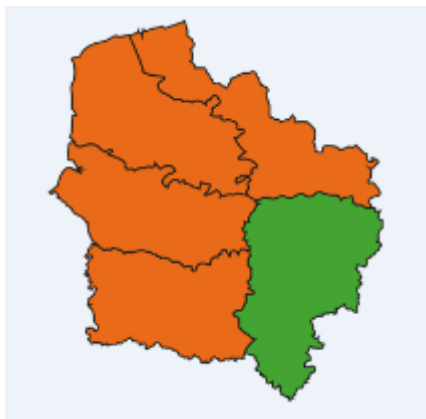


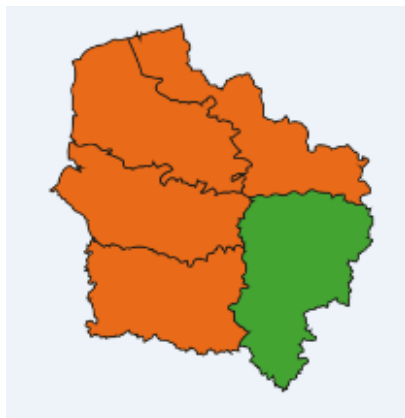
Mardi 02/03/2021

PM10



Mercredi 03/03/2021

PM10



Pas d'épisode de pollution



Information et recommandations

Dépassement du seuil d'information et de recommandations

Particules **PM10** (moyenne journalière) : 50 µg/m<sup>3</sup>

Ozone (moyenne horaire) : 180 µg/m<sup>3</sup>

Dioxyde d'azote : 200 µg/m<sup>3</sup>

Dioxyde de soufre (moyenne horaire) : 300 µg/m<sup>3</sup>



Alerte

Dépassement du seuil d'alerte

Particules **PM10** (moyenne journalière) :

Ozone : Seuil 1 : 240 µg/m<sup>3</sup> en moyenne

Dioxyde d'azote (moyenne horaire) : 400 µg/m<sup>3</sup> pendant 3h consécutives ou

200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire si déclenché la veille, le jour-même et prévu le lendemain

Dioxyde de soufre : 500 µg/m<sup>3</sup> (moyenne horaire)



Alerte sur persistance

Dépassement du seuil d'information et de recommandations 2 jours et plus

Particules **PM10** (moyenne journalière) : 50 µg/m<sup>3</sup> prévu le jour-même et le lendemain

Ozone (moyenne horaire) : 180 µg/m<sup>3</sup>

Dioxyde d'azote (moyenne horaire) : 200 µg/m<sup>3</sup> ou plus

Le niveau d'alerte sur persistance n'existe pas pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

## Explication de l'épisode et évolution

Polluant concerné : **PM10**



Atmo Hauts-de-France prévoit un épisode de pollution aux particules PM10 sur le Nord, le Pas-de-Calais, l'Oise et la Somme aujourd'hui et demain, en niveau d'alerte sur persistance.

Les conditions météorologiques anticycloniques actuelles (vents faibles, couche limite basse...) favorisent l'accumulation des émissions locales (ex. chauffage au bois). Les émissions liées aux activités agricoles (ex. épandage) favorisent la formation des particules secondaires inorganiques (nitrate d'ammonium). De plus, l'ensoleillement contribue à la formation d'aérosols organiques secondaires (AOS).

Cet épisode a été déclenché le 02/03/2021. Demain (03/03/2021), au vu des conditions météorologiques similaires à celles de la veille et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient rester élevées.

Hier (01/03), un dépassement du seuil d'information et de recommandation a été constaté dans le département du Nord (Saint-Pol-sur-Mer uniquement).

## Mesures préfectorales



Les **Préfets** informent que les mesures recommandées ou obligatoires pour la réduction des émissions de polluants, adaptées selon la situation, sont disponibles auprès des préfetures de département.

L'ensemble des recommandations est disponible sur les sites Internet des préfetures.

## Recommandations comportementales

De façon générale, il est recommandé



d'utiliser les moyens de transport les moins polluants : vélo, marche, transports en commun, le covoiturage...



de réduire la vitesse de circulation.



de réduire les émissions de polluants des acteurs économiques (industrie et agriculture).



Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, et ce, toute l'année.



Bien aérer la pièce en cas de ménage ou de bricolage en intérieur.

### Recommandations sanitaires



L'Agence Régionale de Santé rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.



#### Pour la population à risques :

(nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, personnes sensibles lors des pics de pollution)

Pour les particules PM10 :

- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez les activités modérées

Pour l'ozone :

- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles qui sont intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.



#### Pour la population à risques :

**Pour les particules PM 10 :**

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Pour l'ozone :

- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

Dans tous les cas :

en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

### Contacts

#### Prévisions



Atmo Hauts-de-France  
<https://www.atmo-hdf.fr>  
06 76 41 28 61

> [S'abonner gratuitement aux alertes](#)

Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.

Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques

#### Mesures d'urgence



##### Préfectures

**Aisne**

03 23 21 82 82

**Nord**

03 20 30 59 59

**Oise**

03 44 06 12 34

**Pas-de-Calais**

03 21 21 20 00

**Somme**

03 22 97 80 80

#### Effets sur la santé



Agence Régionale de Santé

<http://www.hauts-de-france.arssante.fr>  
03 62 72 86 27

### Questions/Réponses



#### Peut-on sortir avec un nourrisson ?

Les sorties à l'extérieur peuvent être maintenues mais de durée limitée, et à l'écart des sources de pollution (axes routiers).



#### Peut-on continuer à aérer son logement ?

En cas de pic de pollution, il est recommandé de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation : aérer son logement 10 à 15 minutes, une à deux fois par jour.



#### Est-il recommandé de porter un masque en épisode de pollution ?

Les masques sont souvent non-certifiés FFP1, notamment pour les cyclistes, donc quasi inefficaces vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est plutôt recommandé de circuler calmement, et d'adapter son itinéraire, en s'éloignant des axes à fort trafic. Les recommandations ou obligations concernant le port du masque en lien avec l'épidémie de COVID sont quant à elles prioritaires et édictées par les autorités compétentes (ARS, Préfecture).



#### Est-on également exposé à l'intérieur de son véhicule ?

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur, et concentre même les polluants à l'intérieur. Il est recommandé d'aérer régulièrement son véhicule pour réduire la concentration des polluants à l'intérieur. Il est toutefois préférable d'éviter d'aérer son véhicule à proximité de sources de pollution (trafic dense, tunnels), et pendant les moments de la journée où le niveau de pollution est le plus élevé.